

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 octobre 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 22/37

L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 7

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 29

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean.

Date de la convocation : 21/10/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. PARISOT Denis, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre (Pouvoir de M. FICHET Didier), Mme ESTELA Christiane (Pouvoir de Mme ROBELIN Nadine), M. BOUSQUET Pierre.

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2022-048 : Arrêt du procès-verbal du comité syndical du 26 septembre 2022

M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 26 septembre 2022.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

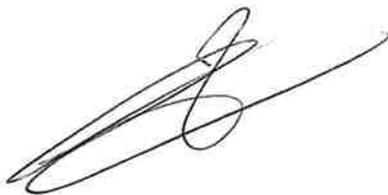
- **ARRETE** le procès-verbal de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 26 septembre 2022 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 02/11/2022
et publié, affiché ou notifié le... ..*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 octobre 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 22/37	L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 7	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. VADOT Anthony, M.PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M.LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean.
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 29	
<u>Date de la convocation</u> : 21/10/2022	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. PARISOT Denis, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre (Pouvoir de M. FICHET Didier), Mme ESTELA Christiane (Pouvoir de Mme ROBELIN Nadine), M. BOUSQUET Pierre.
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2022-049 : Proposition de saisine de la Commission Départementale d'Aménagement commercial (CDAC) pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau supermarché à LOUHANS

- *Vu les articles L752-4 et R752-23 du Code du commerce ;*
- *Vu le permis n°07126322E0024 pour la démolition et la reconstruction sous la même enseigne d'un supermarché de 999 m² de surface de vente ;*
- *Vu le SCoT de la Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 17 octobre 2022 ;*

Le Président indique que dans les communes de moins de 20 000 habitants et pour les demandes de permis de construire un équipement commercial dont la surface est comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés, le président de l'établissement porteur du SCoT peut saisir la CDAC.

Un permis n°07126322E0024 pour la démolition et la reconstruction sous enseigne ALDI d'un supermarché a été déposé en mairie de Louhans le 12 juillet 2022 et transmis par celle-ci au Syndicat mixte le 14 octobre 2022.

Le projet prévoit la démolition totale du bâtiment actuel de 1 100m² situé sur la limite Est pour reconstruire un nouveau bâtiment de 1 588m² couvert de panneaux photovoltaïques à l'ouest du terrain. La surface de vente sera de 999 m².

Le parking actuel de 70 places en enrobé aura dans le projet 74 places en pavés drainants, dont 3 places PMR et 15 places équipées de bornes électriques.

Concernant l'aménagement extérieur, 25 arbres sont supprimés, 10 arbres sont conservés entre le nouveau bâtiment et les habitations et 19 seront replantés sur le parking. Un aménagement paysager d'arbustes est prévu le long de la route de Branges.

Il est proposé de saisir la CDAC au titre du SCoT aux motifs suivants :

- Le rayonnement d'un tel commerce situé entre les communes de Louhans et de Branges va au-delà de la ville de Louhans et peut peser sur l'attractivité tant des commerces dans le bourg de Branges que ceux dans le centre-ville de Louhans.
- L'insertion paysagère de ce supermarché situé, au nord, en entrée de ville de Louhans depuis Branges et le long de la voie verte au sud n'est pas justifié dans le dossier : plus d'arbres supprimés que replantés, quai de déchargement à proximité de l'aire de pique-nique de la voie verte à l'arrière, bâtiment plus proche de la route à l'avant.
- Les nuisances, notamment le bruit, liées à l'augmentation de la taille et au déplacement du bâtiment et de son accès ne sont pas évoquées dans le dossier.
- La maîtrise des énergies, la gestion des eaux pluviales et les liaisons cyclables ne sont pas détaillés dans le dossier.

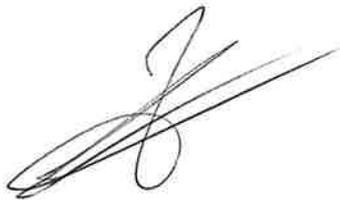
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la saisine de la Commission Départementale d'Aménagement commercial (CDAC).

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ..02/11/2022
et publié, affiché ou notifié le..23/10/2022*

**DECISION ADOPTEE A 25 « POUR », 3
« ABSTENTION » et 1 « CONTRE »**
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 octobre 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 22/37

L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 7

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 29

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean.

Date de la convocation : 21/10/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. PARISOT Denis, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre (Pouvoir de M. FICHET Didier), Mme ESTELA Christiane (Pouvoir de Mme ROBELIN Nadine), M. BOUSQUET Pierre.

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2022-050 : Election de deux nouveaux membres au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu la délibération du 8 mars 2010 portant sur la création de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Vu la délibération n°20220-036 désignant les membres « élus » du comité de direction de l'Office de Tourisme ;
- Vu la délibération n°2022-026 désignant les membres « socioprofessionnels » du comité de direction de l'Office de Tourisme ;
- Vu le courrier de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne en date du 3 octobre 2022 ;
- Considérant la réunion de bureau du 17 octobre 2022 ;

M. le Président rappelle que les membres du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, créé sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial, sont élus par le Comité syndical.

Le comité de direction est constitué de 19 membres : 10 délégués syndicaux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres socioprofessionnels, élus suite à appel à candidatures.

Madame Sylvie BOUDIER ayant démissionné du Conseil municipal de Montpont-en-Bresse, il doit être procédé à la désignation d'un nouveau membre parmi les délégués syndicaux du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président fait appel de candidature.

Est candidat : M. Christophe GALOPIN.

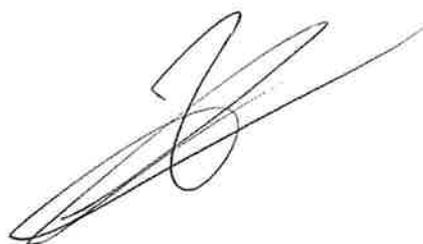
D'autre part, dans un courrier daté du 3 octobre 2022, le Conseil d'Administration de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne demande la désignation d'Estelle COMTE à la place d'Annie BLETON RUGET en tant que représentante de l'Ecomusée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** M. Christophe GALOPIN en tant que nouveau membre « élus » au comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.
- **DESIGNE** Mme Estelle COMTE en tant que nouveau membre socioprofessionnel au comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ..02/11/2022 ..
et publié, affiché ou notifié le... ..*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

